

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 3 SEPTEMBRE 2026
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
CHARGÉE DE LA MODIFICATION, DE LA RÉVISION ET DU SUIVI DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'AULNE

Le préfet du Finistère,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1) ;
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 4 avril 2022 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 29-2026-08-10-00007 du 10 août 2026 relatif à la composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Aulne ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 29-2026-08-18-00007 du 18 août 2026 portant composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Aulne ;
- VU l'arrêté du président de Poher Communauté en date du 19 août 2026 ;

Considérant la nécessité de modifier la composition de la commission locale de l'eau suite à la désignation par Poher Communauté de ses représentants,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère

ARRÊTE :

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté du 18 août 2026 susvisé est modifié comme suit :

Au 1, entre les mots

« Représentants des maires du Finistère

Mme Valérie ABALLEA Brest Métropole
Mme Geneviève TANGUY, Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne maritime,
Mickaël KERNEIS, Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne maritime
Mme Aurélie MACACLIN, Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay

M. Jean-Marc CORNILLOU, Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay
M. Arnaud COZIEN, Monts d'Arrée Communauté
Mme Sylvie LE QUEAU, Monts d'Arrée Communauté
M. Bernard NOEL, Communauté de communes de Haute Cornouaille
M. Jean-François SARREAU, Communauté de communes de Haute Cornouaille »

et les mots :

«- Représentants des maires des Côtes d'Armor

Mme Catherine BOUDIAF, maire de Saint-Nicolas de Pelem et vice-présidente de la Communauté de communes du Kreiz Breizh

M. Bruno LEBRETON, conseiller d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération »

sont ajoutés les mots :

«M. Didier GOUBIL. Poher Communauté

M. Stéphane COTTY, Poher Communauté »

Article 2 : Les secrétaires généraux des préfectures des Côtes d'Armor, du Finistère, et du Morbihan, les sous-préfets de Châteaulin, de Morlaix, de Lannion, de Guingamp et de Pontivy et le président de la Commission locale de l'eau sont chargés , chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État des départements des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan.

Le préfet,
pour le préfet, Le secrétaire général,

signé

Rémi RECIO